

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 janvier 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 23

Représentés : 7

Absents : 13

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 janvier et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 24 janvier 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Isabelle HELIN, M. Richard LABALME, M. Lucien MOLINES, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Carole FAUVETTE (pouvoir à M. Franck CALAS), Mme Marie-Ange FAVEL, M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY (pouvoir à M. Bernard ALBAN), M. Thierry MICHAL (pouvoir à Mme Fabienne GIMARET), Mme Christelle PAGET, M. Philippe PROST (pouvoir à M. Denis SAUJOT), M. Alain REIGNIER (pouvoir à Mme Isabelle HELIN), M. Roger RIBOLLET, Mme Catherine SALVETTI (pouvoir à M. Lucien MOLINES), M. Dominique VIOT,
Secrétaire de séance : M. Romain COTTEY

N°2024/01/30/03 – Autorisation de signer les marchés de travaux relatifs à l'AMÉNAGEMENT DE L'EXTENSION 2 DU PARC ACTIVAL À ST-DIDIER-SUR-CHALARONNE (procédure adaptée pour lot n°1 / procédure sans publicité ni mise en concurrence pour lot n°2)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, avec notamment les articles R2123-1 (section 1°), R2123-4 et R2123-5 (procédures adaptées) pour le lot n°1 et l'article R2122-8 (marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalable) pour le lot n°2,

Vu l'avis d'appel public à concurrence paru le 1^{er} novembre 2023 au BOAMP,

Vu le procès-verbal de classement des offres établi le 08/01/2024, après réunion de la CEO pour le lot 1,

Vu la demande de devis et l'avis favorable du Vice-président Renaud DUMAY du 10/01/2024 pour le lot 2,

Vu les crédits inscrits au budget,

M. DUMAY, Vice-Président, propose au Conseil communautaire d'autoriser la signature d'un marché de travaux d'aménagement de l'extension 2 du Parc Actival à St-Didier-sur-Chalaronne, comprenant les 2 lots suivants :

LOT	DESIGNATION
n°01	TERRASSEMENTS - RESEAUX DIVERS – VOIRIES (Procédure adaptée > 90 000 € HT) Les travaux du lot n°1 comprennent les aménagements de voirie, la réalisation des réseaux d'eaux usées et d'eau pluviales, la réalisation de tranchée (pour réseaux divers), ainsi que la réalisation du réseau d'éclairage et Télécom. <i>Les travaux ne comprennent pas la réalisation du réseau électrique ENEDIS (sous convention SIEA), ni du réseau d'eau potable (sous convention avec le syndicat d'eau potable), ni du réseau gaz (sous convention GRDF).</i>
n°02	ESPACES VERTS (Procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable) <i>Lot dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 €HT et dont le montant cumulé n'excède pas 20% de la valeur totale estimée de tous les lots du marché</i>

Il précise que les travaux d'aménagement sont situés au lieu-dit En Bussière, Parc Actival (Parc d'Activités) à Saint-Didier-sur-Chalaronne. Il propose d'autoriser le Président à signer tout avenant entraînant notamment une modification du prix inférieure ou égale à 15 % du montant dans la mesure où les travaux seront rémunérés par application des prix unitaires (du BPU), aux quantités de travaux réellement exécutées.

Les prix feront l'objet d'une révision lors de chaque acompte mensuel.

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer les marchés de travaux, ainsi que tout acte modificatif unilatéral entraînant une modification inférieure ou égale à 15% du montant, pour un montant total estimé à 326 800,00 € HT soit 392 160,00 € TTC, avec les entreprises et pour les montants ci-après précisés :

N° du lot	DESIGNATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT DQE
01	TERRASSEMENTS – RESEAUX DIVERS – VOIRIES	SOCAFL SAS – 01290 PONT-DE-VEYLE	310 590,00 € HT soit 372 708,00 € TTC
02	ESPACES VERTS	BALLAND Paysages SAS – 01500 AMBERIEU-EN-BUGEY	16 210,00 € HT soit 19 452,00 € TTC

PRECISE que pour le lot n°1, le marché est conclu à compter de sa notification et qu'il prendra fin à l'issue de la réception définitive des derniers travaux achevés (y compris la levée des réserves). Le délai d'exécution des travaux du lot n°1 comprendra, une phase étude d'1 mois puis environ 4 mois de travaux.

Concernant le lot n°2, la durée du marché est de 24 mois environ, à compter de la date indiquée dans l'ordre de service (OS). Les travaux du lot n°2 interviendront après ceux du lot n°1, soit en septembre 2024 pour l'engazonnement, puis en décembre 2024 pour les plantations. Ils seront suivis d'une année d'entretien des gazons et arbres, puis d'une année supplémentaire d'entretien et de garantie pour les arbres.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 30 janvier 2024

Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
De la publication sur le site internet le

De la notification à l'attributaire du lot n°1 le
De la notification à l'attributaire du lot n°2 le

Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX